

A.6.4 VISION DEPUIS LES CHEMINS DE RANDONNÉE ET LE PATRIMOINE VALORISÉ D'UN POINT DE VUE TOURISTIQUE

a) Le patrimoine valorisé d'un point de vue touristique

Le patrimoine valorisé d'un point de vue touristique concerne :

- les monuments du centre historique de Charroux déjà évoqués dans le chapitre précédent concernant les monuments protégés,
- le gîte d'étape installé dans le centre historique de Charroux,
- la chapelle du château de Rochemeaux construite à proximité du château dans un environnement végétalisé
- deux aires de pique-nique aménagées dans le bourg de la Chapelle-Bâton soit dans l'aire d'étude intermédiaire

Ces éléments bénéficient d'une reconnaissance locale.

b) Les chemins de randonnée

Deux circuits de randonnée traversent l'aire d'étude éloignée sur sa frange sud. Ils restent donc éloignés de l'aire de l'emprise maîtrisée. Il s'agit :

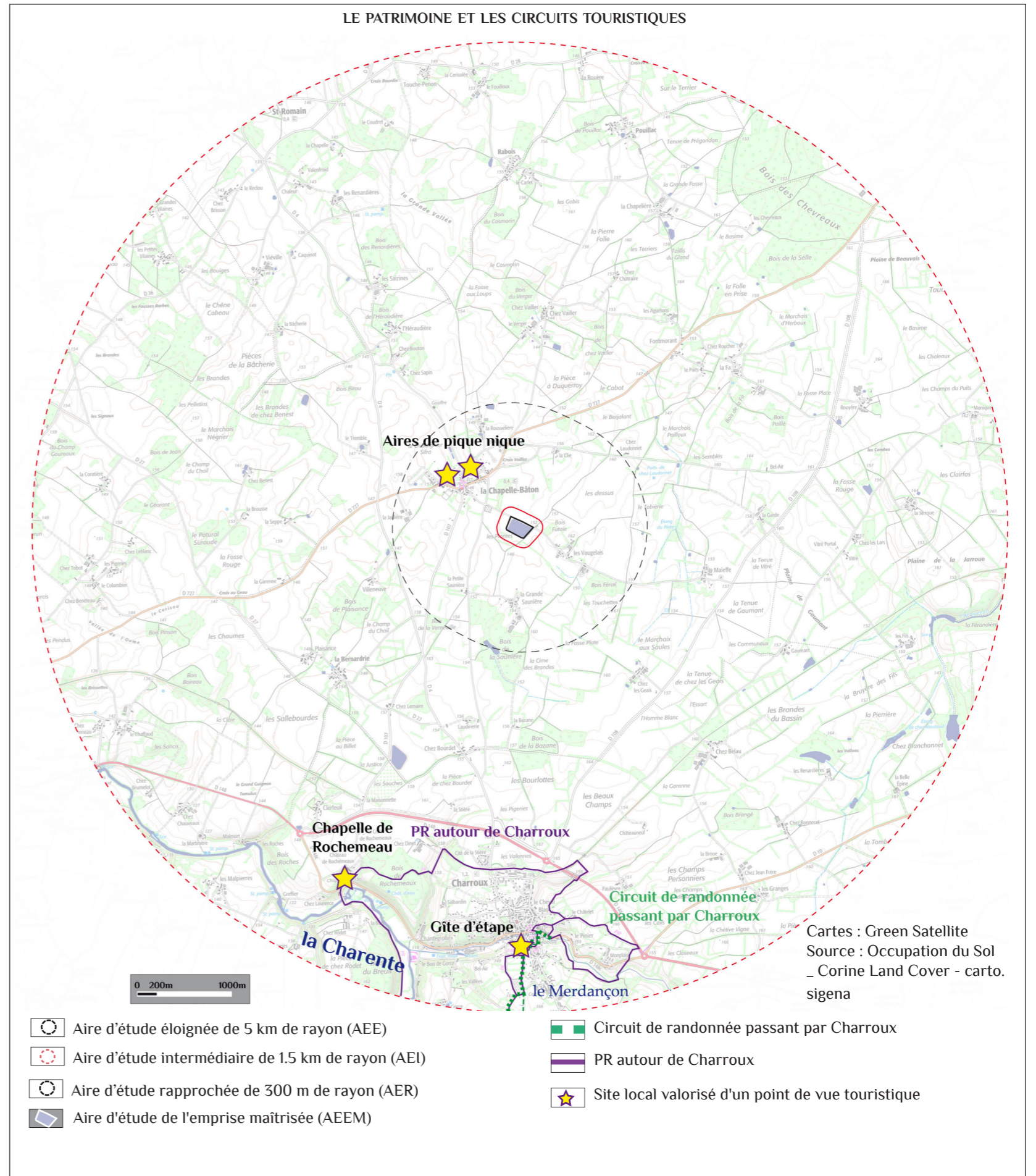
- d'un PR qui assure la découverte de la vallée de la Charente, de la vallée du Merdançon et de la ville de Charroux et de son patrimoine historique
- d'un circuit de randonnée qui s'approche lui aussi du centre historique de Charroux

c) Vision depuis les circuits de randonnée et le patrimoine valorisés d'un point de vue touristique à l'échelle des aires d'étude éloignée et intermédiaire

Lors des visites sur le terrain aucune intervisibilité entre l'aire de l'emprise maîtrisée et les sites valorisés d'un point de vue touristique n'a été identifiée.

De la même manière, aucune intervisibilité entre l'aire de l'emprise maîtrisée et les circuits de randonnée n'a été identifiée.

Cette absence d'intervisibilité s'explique par l'éloignement et les écrans visuels liés à la topographie, au bâti et à la végétation.



A.7. SYNTHÈSE GÉNÉRALE ET PRÉCONISATIONS

A.7.1. LES ÉCHELLES D'ANALYSE

Quatre échelles d'analyse ont été traitées :

- l'aire d'étude éloignée qui s'étend 5 kilomètres au-delà des limites de l'emprise maîtrisée. Cette échelle a permis d'analyser les grandes unités paysagères de l'aire d'étude, d'étudier le patrimoine protégé (monuments historiques, sites, AVAP) et touristique ainsi que les points de vue lointains depuis les axes majeurs et les lieux de vie;

- l'aire d'étude intermédiaire, qui correspond à une distance de 1.2 kilomètre depuis les limites de l'aire de l'emprise maîtrisée est l'aire d'analyse centrée sur les enjeux visuels potentiels depuis les lieux de vie ou de passage qui entretiennent une plus grande proximité avec l'aire de l'emprise maîtrisée du projet;

Les aires d'étude rapprochée et de l'emprise maîtrisée ont fait l'objet d'une analyse couplée :

- l'aire d'étude rapprochée, qui couvre une zone d'étude de 300 mètres autour de l'aire de l'emprise maîtrisée, permet de comprendre l'environnement proche du projet et de détailler les enjeux et les sensibilités en fonction des composantes du paysage, de l'ambiance et de l'image qu'il véhicule mais également de la nature des fenêtres visuelles (fenêtres franches, partielles, ponctuelles, permanentes,...) qui s'ouvrent depuis les lieux de la vision les plus proches (routes, habitations);

- l'aire d'étude de l'emprise maîtrisée qui accueille les installations. Elle sert de cadre à la compréhension des caractéristiques, des spécificités et des éventuelles sensibilités de la parcelle. Elle permet de cadrer et de justifier les zones de développement du projet et d'envisager l'essentiel des impacts physiques.

A.7.2. ATOUS ET CONTRAINTES DE L'AIRES D'ÉTUDE DE L'EMPRISE MAÎTRISÉE

Un choix judicieux en termes de valorisation

L'installation potentielle de la centrale photovoltaïque concerne la surface en eau d'un bassin d'irrigation représentant environ 2.5 hectares. Il s'agit donc d'une technologie de centrale photovoltaïque flottante. Les panneaux reposent à la surface de l'eau qui se situe en permanence 1 mètre au dessous du niveau haut du talus qui forme le bassin.

Un choix judicieux d'un point de vue visuel

On l'a vu, l'aire de l'emprise maîtrisée n'est pas visible à l'échelle de l'aire d'étude éloignée en raison de la densité végétale qui cadre les vues sur cette plaine sans relief. Ainsi, un éventuel projet de centrale photovoltaïque n'aura aucune influence visuelle ni sur la vallée de la Charente, ni sur la vallée du Merdançon, ni sur le patrimoine protégé (monuments historiques), ni sur le territoire de l'Avap de Charroux (concernant la ville et ses abords élargis), ni sur le patrimoine et les circuits valorisés d'un point de vue touristique.

En revanche, elle est ponctuellement visible à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire. Les vues sont alors franches et partielles. Il sera donc important, au vu de l'image rurale de ce secteur

de porter une grande attention à la conception de la centrale. Il est important de rappeler que l'église protégée de la Chapelle-Bâton et les aires de pique-nique ne sont concernées par aucune intervisibilité avec l'aire de l'emprise maîtrisée.

Les atouts et contraintes du site d'implantation

Les atouts :

- l'AEEM correspond à une surface en eau dont le niveau est inférieur d'1 mètre à celui des pentes enherbées du bassin d'irrigation ce qui pourrait réduire sa visibilité,
- l'AEEM correspond à une surface en eau réduisant les impacts sur la flore,
- l'AEEM n'a aucune influence visuelle sur les lieux valorisés d'un point de vue touristique et sur le patrimoine protégé (monuments historiques, Avap de Charroux).

Les contraintes :

- la surface en eau peut, à son niveau maximum, atteindre une hauteur de 3 mètres vis-à-vis du niveau du sol,
- l'AEEM appartient à un secteur à l'image fortement rurale,
- l'AEEM est visible (vision statique) depuis les franges de quelques hameaux proches (aire d'étude intermédiaire),
- l'AEEM est visible ponctuellement depuis quelques routes de l'aire d'étude intermédiaire (D107 et petites routes du quotidien) mais également depuis une route de l'aire d'étude rapprochée (petite route reliant la Chapelle-Bâton et le hameau le Vaugelais et longeant l'aire de l'emprise maîtrisée sur sa frange nord).

Le choix du site apparaît globalement cohérent puisque le choix de la surface en eau d'un bassin d'irrigation permet une optimisation de cet aménagement existant sans effet sur la flore. La construction d'une centrale photovoltaïque flottante permet la production d'une énergie renouvelable. Il s'agit d'un atout positif d'un point de vue économique, environnemental mais également en termes d'image. Ce site est en capacité d'accueillir une centrale photovoltaïque au sol mais au vu de son image rurale et des vues identifiées depuis l'aire d'étude intermédiaire, il mérite que l'on s'attarde avec attention sur les aménagements que l'on souhaite y réaliser.

A.7.3. QUELQUES PRÉCONISATIONS

- soigner les aménagements de la centrale afin de diminuer leur prégnance depuis l'aire d'étude intermédiaire (habillage ou peinture des postes de livraison et de transformation, traitement de la clôture et du ou des portails (choix des matériaux, peinture), des chemins, ...),
- valoriser le projet en mettant en place un ou deux points d'information au niveau du bassin et/ou au niveau du centre de la Chapelle-Bâton. La production d'énergie renouvelable et la technologie des panneaux flottants sont deux éléments pouvant susciter l'intérêt des riverains, des enfants, et des personnes de passage.

B. NOTICE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE : ANALYSE DES EFFETS ET MESURES

B.1. LA DÉMARCHE ASSOCIÉE AU PAYSAGE ET AU PATRIMOINE

B.1.1. LA DÉMARCHE DE CONCEPTION DE LA CENTRALE

Au travers de l'état initial du volet paysager et patrimonial, c'est l'identité du territoire soumis à projet ainsi que les enjeux paysagers et patrimoniaux et les sensibilités associées qui sont abordés.

Dans ce chapitre, c'est la centrale photovoltaïque finale, conçue à la lumière des conclusions des divers experts établies lors de l'état initial, qui est présentée. Ses spécificités physiques et ses effets visuels sont analysés précisément. Il est en effet important de pouvoir "envisager avant que le projet ne soit construit et exploité ses conséquences futures, positives et négatives, sur l'environnement". (Source : *Installations photovoltaïques au sol, Guide de l'étude d'impact*)

L'évaluation menée au fur et à mesure du développement et de la définition de la centrale est, on l'a vu, multicritère : environnementale, technique, économique, paysagère et patrimoniale. La maîtrise de l'ensemble des effets potentiels du projet sur son environnement assure la mise en place de mesures adéquates pour diminuer au mieux ces derniers. Parmi le bouquet de mesures ERC (mesures d'évitement, de réduction et de compensation), il s'agit de privilégier avant tout les mesures de suppression.

«L'étude d'impact doit considérer suffisamment tôt la dimension paysagère pour éviter, au titre des mesures réductrices, des réponses paysagères qui ne seraient pas adaptées aux enjeux du paysage telles que des replantations artificielles ou des opérations de camouflage. Il convient donc d'apprécier si le substrat paysager permet l'aménagement d'un paysage à caractère industriel. La réponse à cette question relève moins de l'intégration des installations dans le paysage que d'un aménagement du paysage.

La démarche de projet consiste à analyser l'ensemble des composantes paysagères pour définir, par anticipation, comment implanter les installations photovoltaïques de manière harmonieuse et non pas de définir a posteriori des mesures de suppression, de réduction et de compensation. En d'autres termes, il ne s'agit pas de réaliser une opération technique dont on cherche à atténuer les impacts, mais bien de contribuer à un projet de territoire dont la production énergétique fait partie intégrante.»

(Source : *Installations photovoltaïques au sol, Guide de l'étude d'impact*)

Nous nous attacherons ici à présenter la centrale plus particulièrement dans son interaction avec le paysage et le patrimoine et à mettre en avant les mesures consenties pour réduire en amont son influence. La perception finale de la centrale sera illustrée par deux photo-simulations présentées en fin de chapitre.

B.1.2. STRUCTURE DU CHAPITRE

Le chapitre concernant les effets et les mesures s'organise en trois parties.

Dans un premier temps, il présente la centrale envisagée sous l'angle technique et paysager

(occupation de la parcelle, description et localisation des éléments techniques nécessaires au fonctionnement de la centrale).

Dans un second temps, il propose l'évaluation des effets temporaires et permanents de la centrale envisagée sur son territoire d'accueil. Les relations visuelles à son environnement sont évoquées ici.

Enfin et dans un troisième temps, il présente les mesures ERC (évitement, réduction, compensation) liées au paysage éventuellement mises en place au cours du développement. Le nouveau paysage créé sera décrit, en intégrant l'apport positif des mesures proposées.

B.2. PRÉSENTATION TECHNIQUE DE LA CENTRALE

B.2.1. UNE ZONE DE PROJET SPÉCIFIQUE

La zone de projet investit une réserve d'irrigation construite en remblai, sa surface en eau, deux de ses pentes ainsi qu'une zone tampon au Sud et à l'Ouest. Les berges s'élèvent à environ 4m au-dessus du sol. Le niveau de l'eau du bassin reste toujours inférieur à celui des berges (voir coupe page 44).

B.2.2. UNE CENTRALE ASSOCIANT UNE DOUBLE TECHNOLOGIE

L'installation photovoltaïque envisagée développe deux technologies, l'une au sol et l'autre flottante. Les panneaux photovoltaïques flottants sont majoritaires et sont installés sur la surface en eau du bassin. Sur les pentes ouest et sud de la digue, sont installés, en complément, des panneaux photovoltaïques au sol.

B.2.3. PRÉSENTATION DU PLAN MASSE DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Le plan masse de la centrale est présenté ci-contre.

Les coupes pages 44 montrent que les panneaux flottants ont une faible émergence par rapport au niveau de l'eau. Ils restent donc toujours en-dessous du niveau des berges et sont donc masqués en permanence. En revanche, la partie supérieure des panneaux installés sur les pentes s'élève au-dessus des berges.

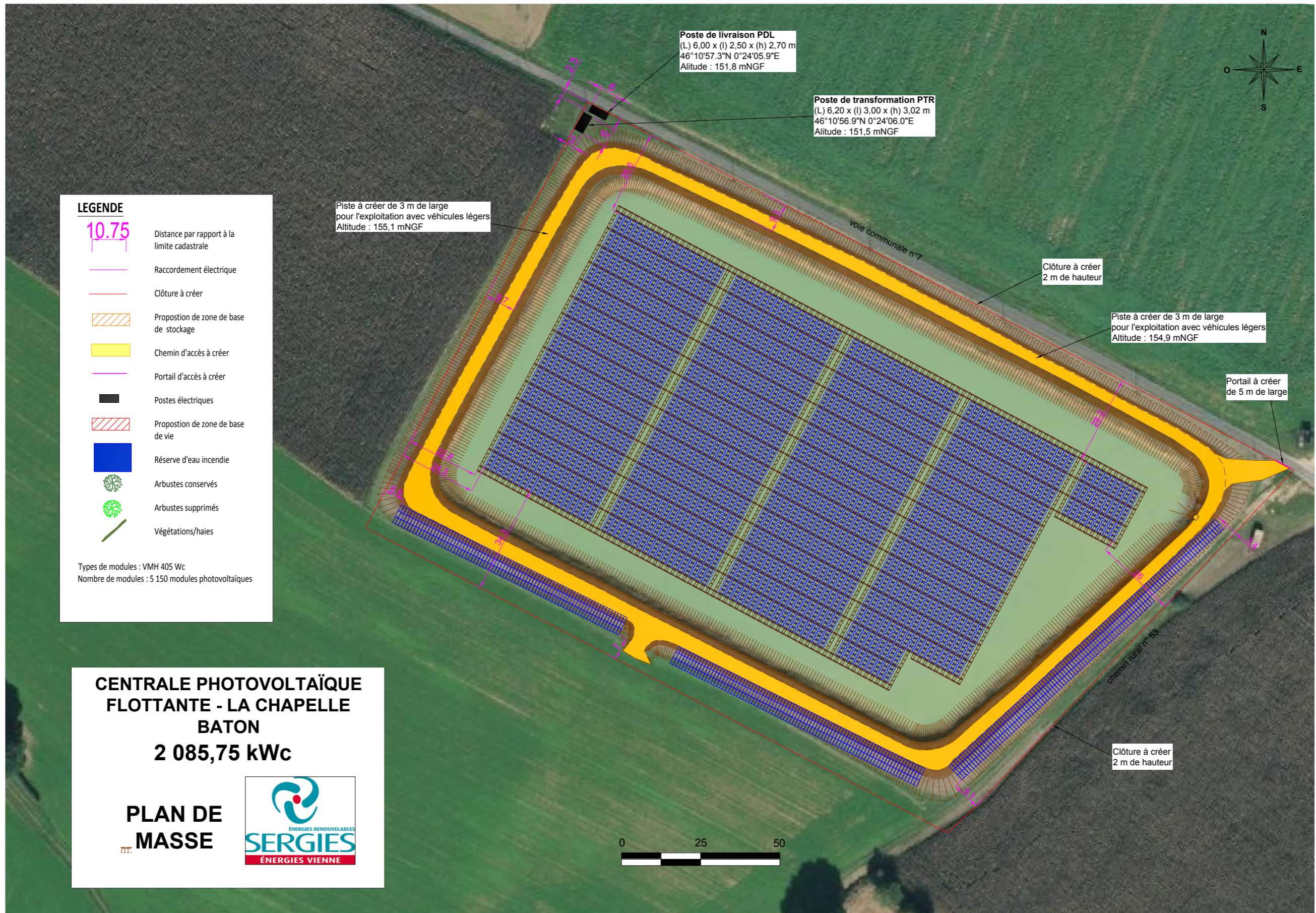
Le chemin desservant la centrale est aménagé sur la partie haute du talus sur une largeur de 3m. Deux accès sont aménagés sur les pentes, l'un dans l'angle sud-est et le second au coeur de la pente ouest, entre deux alignements de panneaux solaires. Seuls les accès sur les pentes seront visibles depuis le sol.

Cette configuration particulière diminue considérablement la prégnance de la centrale sur le paysage et le patrimoine.

Une clôture de 2 m de hauteur ceinture l'ensemble de la centrale à l'exception du poste de livraison qui doit rester accessible pour le Gestionnaire de Réseaux. L'accès à la centrale est rendu possible via l'installation d'un portail de 5m de large localisé à l'angle sud-est de la parcelle.



PLAN MASSE GLOBAL



LEGENDE

10.75 Distance par rapport à la limite cadastrale

— Raccordement électrique

— Clôture à créer

Proposition de zone de base de stockage

Chemin d'accès à créer

Portail d'accès à créer

Postes électriques

Proposition de zone de base de vie

Réserve d'eau incendie

Arbustes conservés

Arbustes supprimés

Végétations/haies

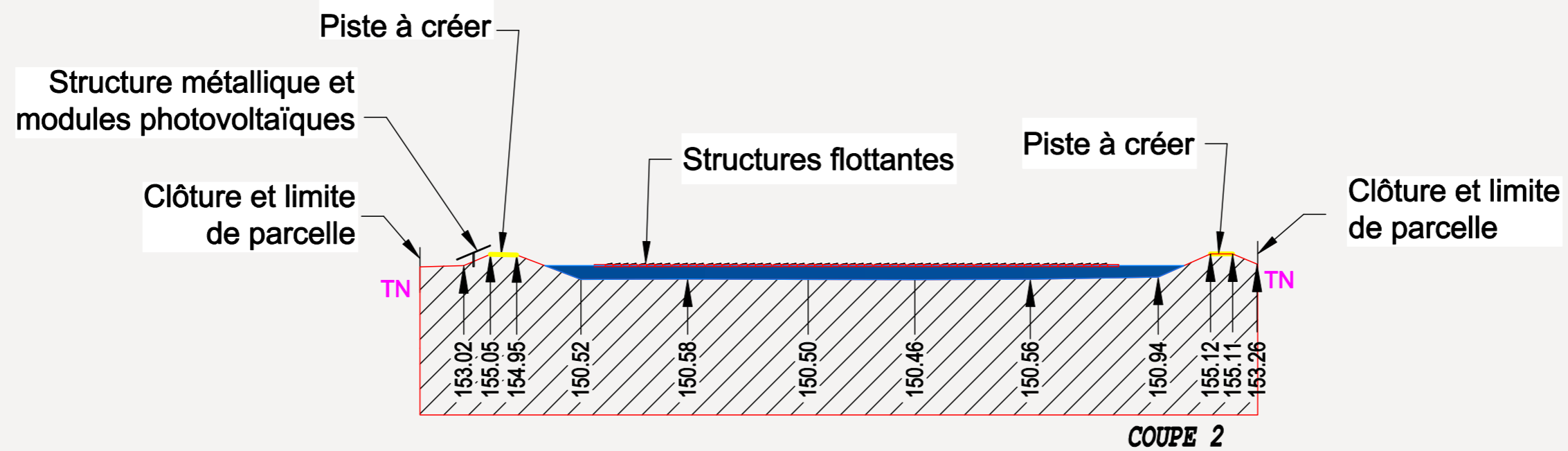
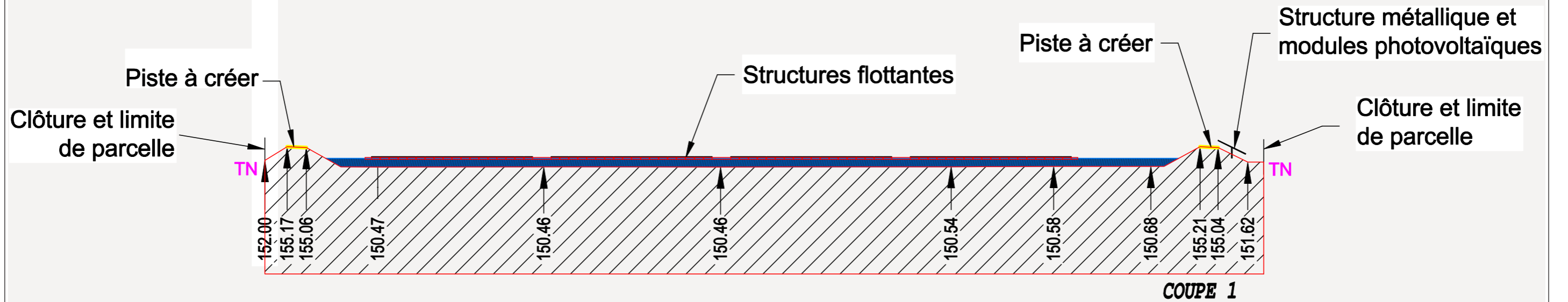
Types de modules : VMH 405 Wc
Nombre de modules : 5 150 modules photovoltaïques

**CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
FLOTTANTE - LA CHAPELLE
BATON
2 085,75 kWc**

**PLAN DE
MASSE**



COUPES EN TRAVERS



B.2.4. LES COMPOSANTES TECHNIQUES DE LA CENTRALE

L'installation photovoltaïque mixte envisagée est constituée des éléments habituels nécessaires au bon fonctionnement d'une centrale et d'éléments spécifiques notamment pour assurer la flottaison.

Pour la partie flottante, les modules sont installés sur des flotteurs qui sont arrimés de manière à ne pas entrer en collision ni entre eux ni avec les berges mais également de manière à suivre les variations du niveau de l'eau. L'émergence de cette structure au-dessus du niveau des berges est nulle. Cachée au coeur du bassin, elle est donc masquée en permanence. L'orientation de chaque panneau respecte un angle de 11° par rapport au niveau de l'eau.

Pour la partie au sol, circonscrite aux pentes des berges sud et ouest, les panneaux présentent une inclinaison de 20° par rapport à l'horizontal. La partie haute des panneaux s'élevant au-dessus des berges, leur visibilité est supérieure à celle du volume actuel du bassin. La structure portante des panneaux respecte une hauteur de 1.4 m vis-à-vis du sol. Cette hauteur de garde permet l'introduction de moutons assurant l'entretien de la parcelle via un éco-pâturage. Installés contre les pentes de la berge, l'arrière des panneaux (structure portante) est masqué et seules les visions latérales et de face sont possibles.

L'ensemble du site est entouré d'une clôture de 2 m de haut. L'accès au site est géré via un unique portail situé le long de la route au Sud-Est de l'installation.

Au vu de l'existence du bassin toujours en eau, la construction d'une citerne incendie n'apparaît pas nécessaire.

Les postes, la clôture et le portail seront peints d'un vert moyen de type RAL6003 qui assurera une cohérence visuelle avec les surfaces et les pentes enherbées de la parcelle et du bassin sur lesquelles ils se détacheront de façon plus mesurée.

B.2.5. ILLUSTRATION DES COMPOSANTES TECHNIQUES PRINCIPALES DE LA CENTRALE

a) Portail et clôture



Portail et clôture seront peints d'une teinte vert moyen de type RAL6003 pour une cohérence visuelle d'ensemble avec les postes.

b) Les panneaux photovoltaïques flottants



Illustration des structures flottantes

c) Les panneaux photovoltaïques au sol

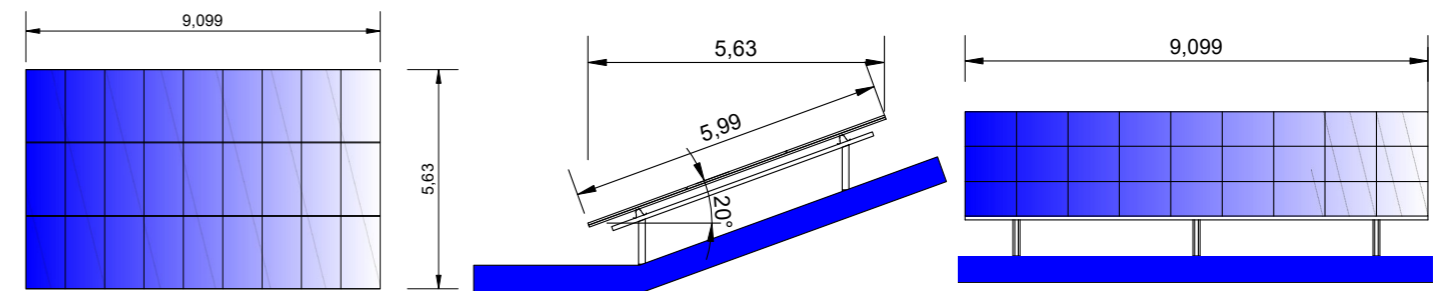
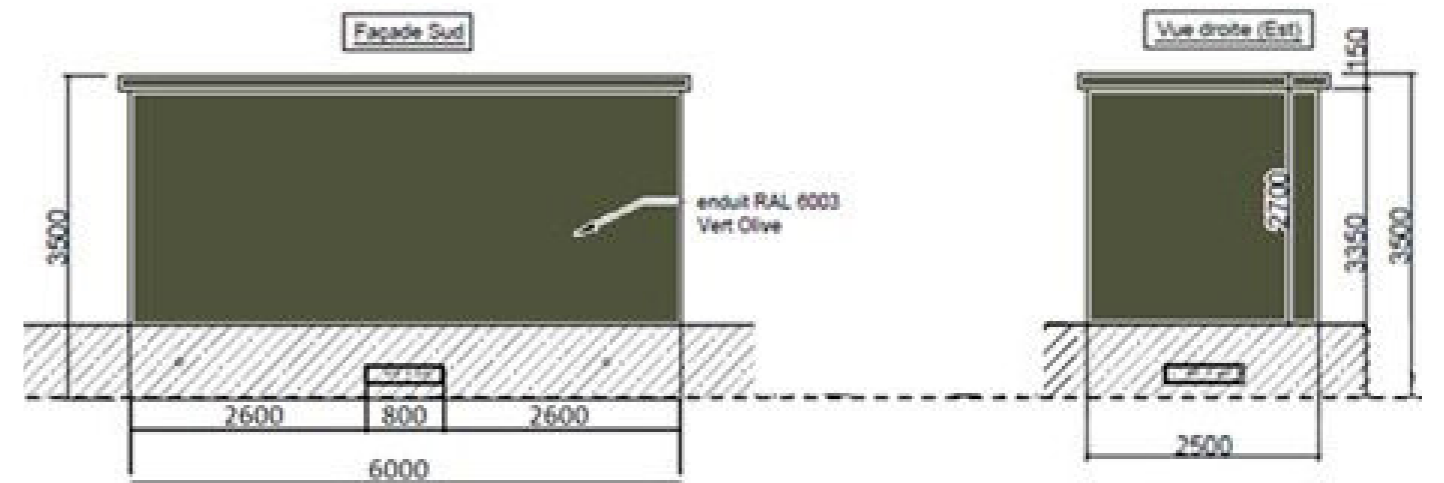
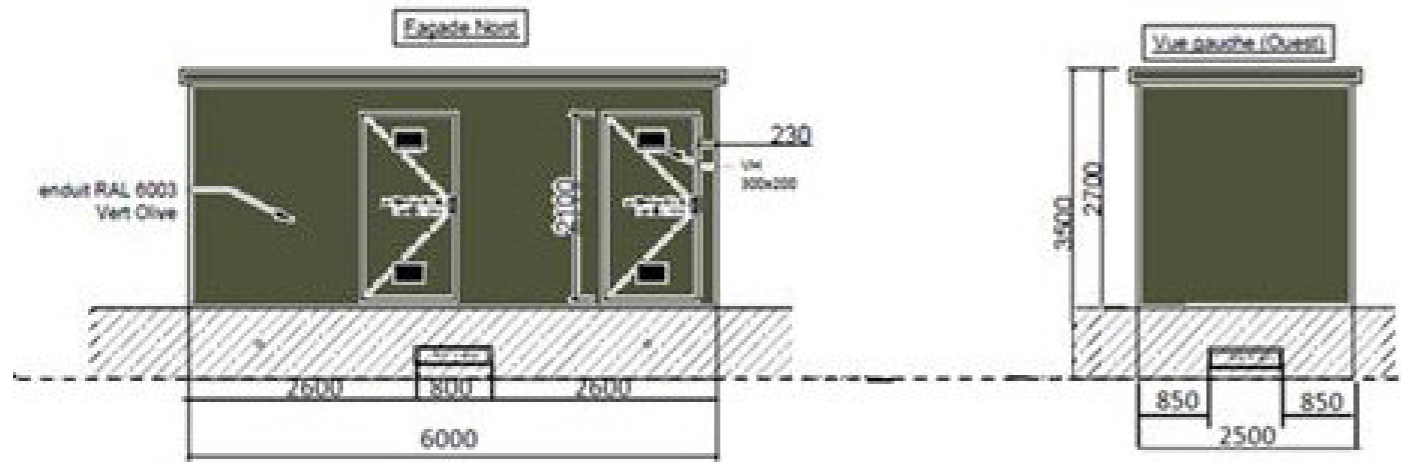


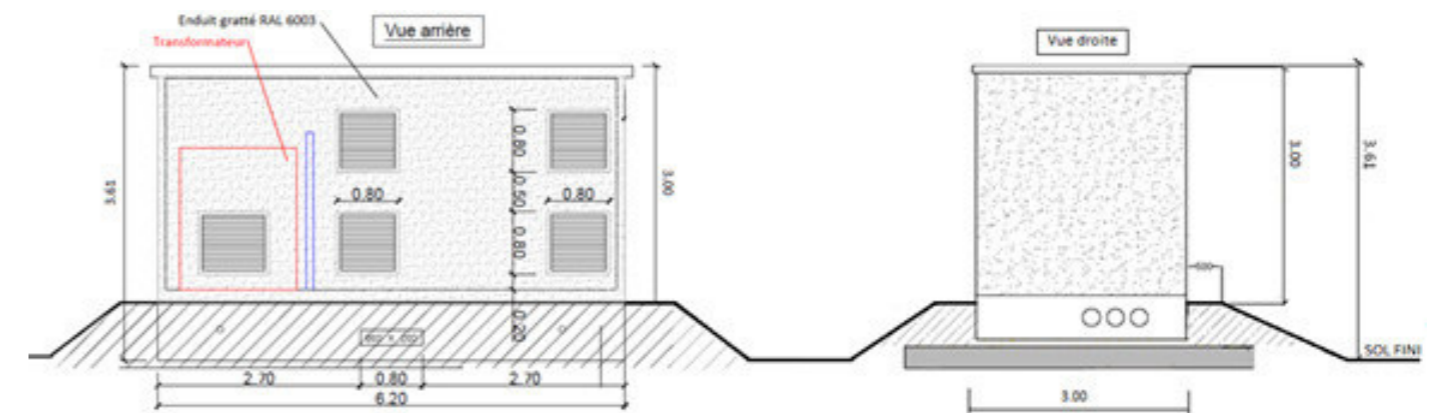
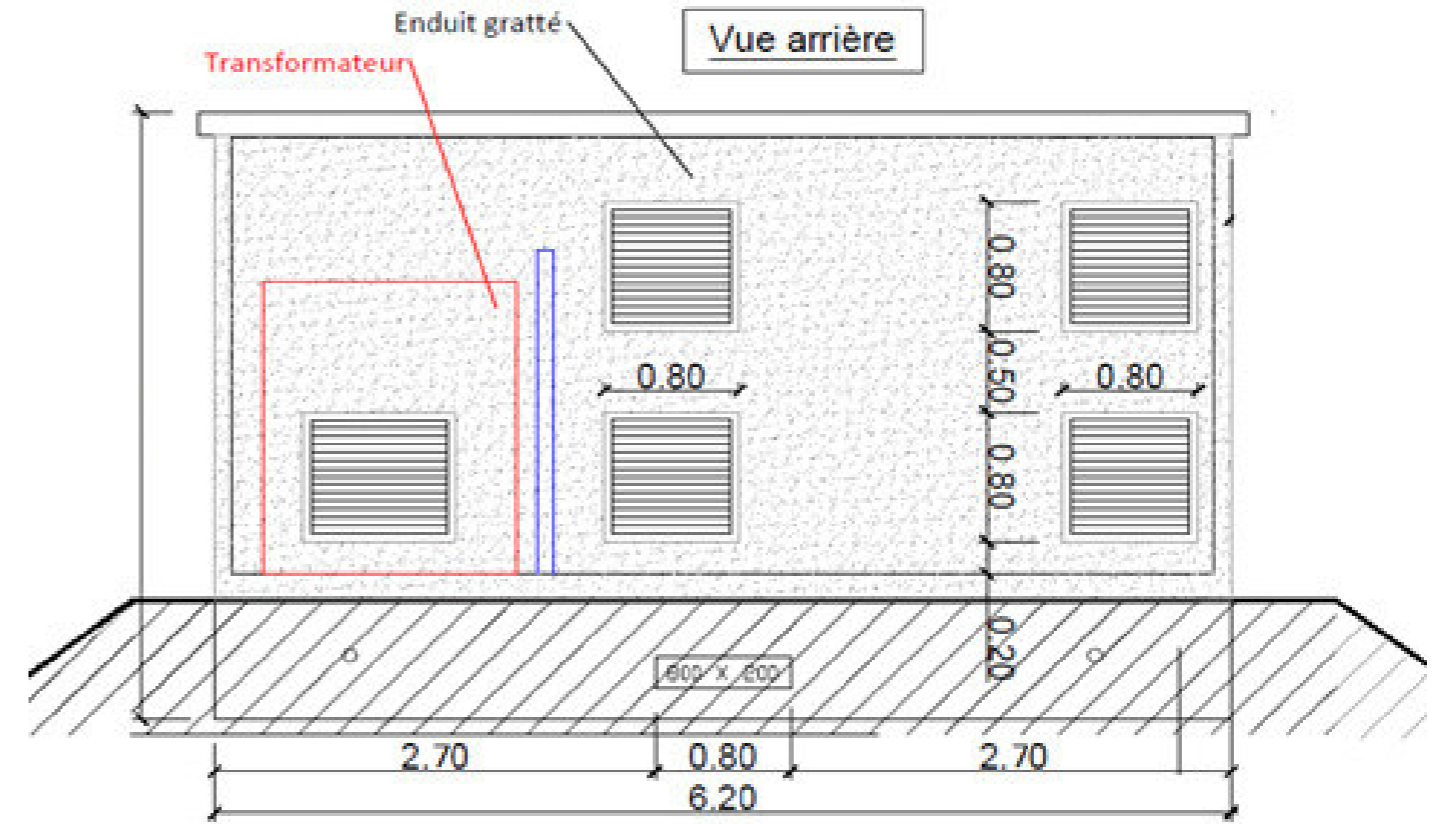
Illustration des structures au sol

d) Le poste de livraison





e) Le poste de transformation



Le poste de livraison est peint d'une teinte vert moyen de type RAL6003 qui assurera une certaine cohérence visuelle avec les pentes enherbées du bassin sur lesquelles il se détache ainsi de façon plus mesurée

Tout comme le poste de livraison, le poste de transformation est peint d'une teinte vert moyen de type RAL6003 qui assurera une certaine cohérence visuelle avec les pentes enherbées du bassin sur lesquelles il se détache ainsi de façon plus mesurée

B.3. LES IMPACTS TEMPORAIRES SUR LE PAYSAGE, LE PATRIMOINE ET LES USAGES

Les impacts temporaires sont principalement liés à l'intervention d'engins de chantier sur l'aire de l'emprise maîtrisée qui engendrera une mise à nu ponctuelle des sols actuellement enherbés. Ils se concentreront au pied des talus et sur les pentes en F4 et F2. Ils sont circonscrits à la période de travaux.

Ces impacts temporaires concerneront principalement les routes de l'aire d'étude rapprochée et quelques secteurs ponctuels de l'aire d'étude intermédiaire au plus proche de la centrale.

Aucun impact temporaire ne concerne l'aire d'étude éloignée et donc le patrimoine protégé, le patrimoine valorisé d'un point de vue touristique, les lieux de vie et les axes routiers principaux ou encore les chemins de randonnée.

B.4. LES IMPACTS PERMANENTS SUR LE PAYSAGE

B.4.1. LES IMPACTS PHYSIQUES

Les impacts physiques du projet se concentrent à l'échelle de la parcelle (aire de l'emprise maîtrisée).

Ils sont associés principalement :

- à la création d'une plateforme pour accueillir les postes électriques au pied des berges au Nord-Est,
- à la création d'un chemin de desserte de la centrale aménagé sur la partie haute des berges. Pour accéder à ce chemin en hauteur, la pente est aménagée à deux endroits différents l'un à l'angle des faces F1 et F4 et l'autre au centre de la pente F2 entre les lignes de panneaux. Cet aménagement est perenne pour assurer l'accès permanent à la centrale (entretien, maintenance).

En ce qui concerne les panneaux photovoltaïques flottants, l'impact physique du point de vue du paysage est inexistant. Les impacts physiques associés à la mise en place des panneaux au sol sur les pentes, sont limités aux systèmes d'ancrage et sont donc très ponctuels. Une hauteur de 1.4m entre le sol et la partie basse des panneaux assurera le retour d'un couvert herbeux qui sera entretenu par écopâturage (moutons lâchés sur la parcelle).

Ainsi, du point de vue du paysage, les impacts physiques permanents de la centrale sont limités.

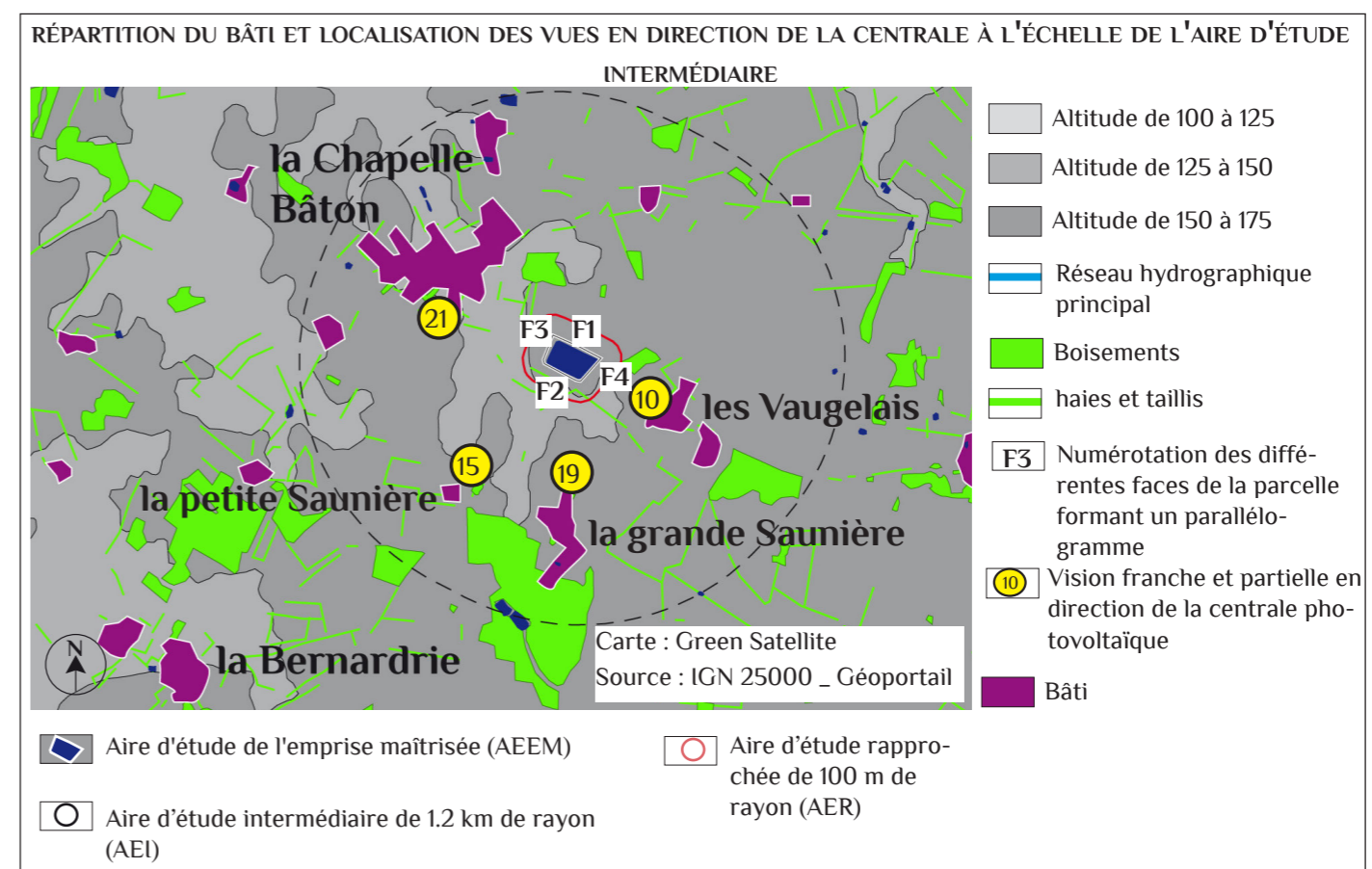
B.4.2. LES IMPACTS VISUELS

a) Rappel de la relation visuelle entre la centrale et son environnement

La relation visuelle liant la centrale et son environnement est influencée à la fois par la répartition des panneaux et des équipements annexes au coeur de la parcelle et par celle des lieux de la visibilité. Il faut rappeler qu'à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (périmètre de 100m autour de la centrale), il n'y a aucune habitation et une unique route de desserte locale qui longe la centrale sur sa frange F1.

b) Rappel des points de vue en direction de la centrale depuis le bâti à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire

Les coupes le montrent la visibilité des panneaux flottants est nulle. En effet, les situations d'émergence sont rares et lorsqu'elles existent elles sont masquées par les panneaux installés sur les pentes. En revanche, les panneaux installés sur les pentes sud-est (F4) et sud-ouest (F2) du bassin sont plus exposés visuellement tout comme le regroupement des postes dans l'angle nord-ouest de la parcelle (à l'angle entre F1 et F3).



La couverture végétale et la répartition des lieux de la visibilité influencent la prégnance visuelle de la centrale envisagée. La carte ci-dessus résume les angles de vue majoritairement identifiés lors des sorties terrain à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire. Ces derniers se concentrent à l'Ouest et au Sud regardant majoritairement F2, F3 et F4 et sont en revanche absents à l'Est (F1).

Quatre vues principales sont rappelées ici. Elles sont détaillées pages suivantes. Elles sont franches et partielles en raison de la présence d'écrans visuels ponctuels. Les berges sur lesquelles sont installés des panneaux (F2 et F4) sont visibles partiellement sur les vues 10, 19 et 15.

LES VISIONS DE LA CENTRALE EN PROJET DEPUIS LE BÂTI DE L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE

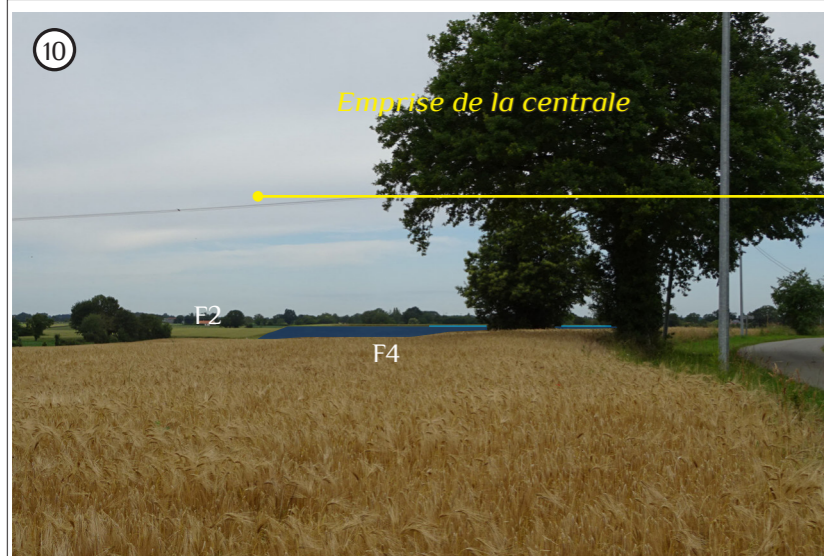


Photo 10 : Vision proche mais finalement partielle du bassin (face F4) et donc de la centrale. Seule l'amorce de la pente F2 est visible

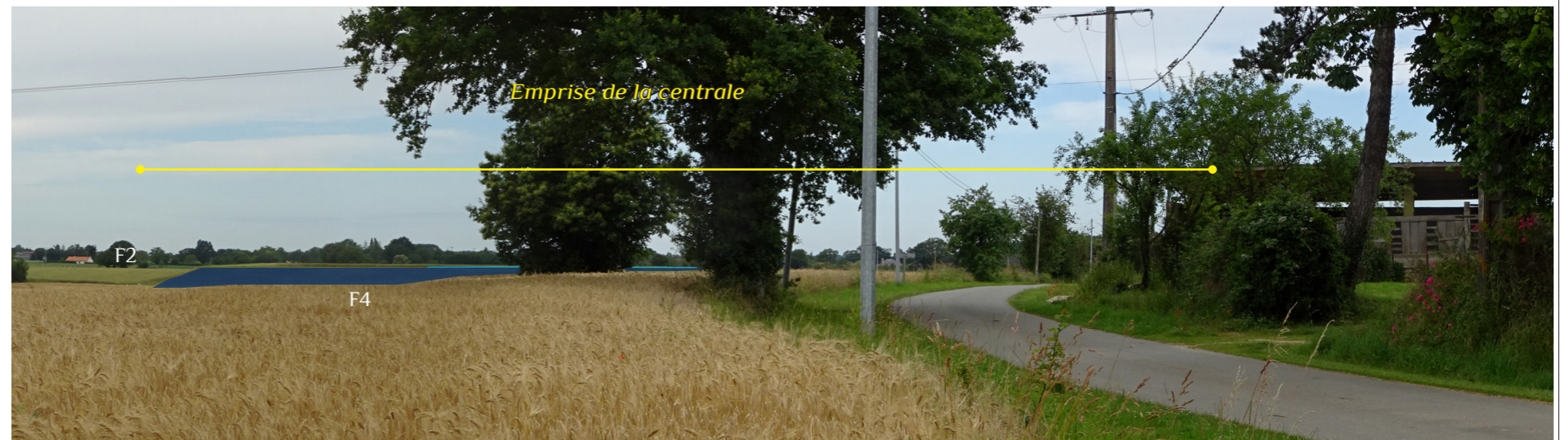


Photo 10 : zoom

Sur ce panorama (zoom) localisé au Sud-Est de la centrale (face à F4), on voit partiellement les berges/talus du bassin et de manière très marginale la surface en eau. Les panneaux flottants sont finalement masqués par les panneaux au sol installés sur la pente du bassin faisant face à l'observateur (F4). L'amorce des tables installées sur la pente F2 sera également visible mais très partiellement. La clôture sécurisant la centrale sera visible en avant plan. Les postes, localisés à l'angle des faces F1 et F3, sont masqués par les berges du bassin et les motifs paysagers en avant-plan. Au vu de l'éloignement, de la richesse des motifs paysagers et de la vision partielle à nulle des composantes de la centrale, la prégnance de cette dernière dans le panorama global est modérée

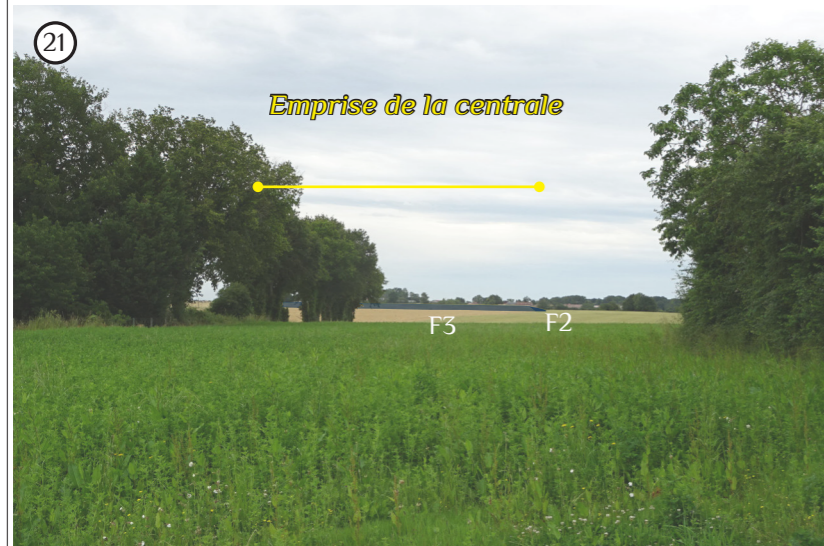


Photo 21 : Vision un peu plus éloignée et partielle du bassin en sortie sud de la Chapelle-Bâton. Les pentes visibles sont F3 (vision franche et partielle) et F2 (vision très partielle). La surface en eau du bassin n'est pas visible



Photo 21 : zoom

Sur ce panorama, localisé à l'Ouest du bassin, les postes sont finalement masqués par la végétation en avant-plan. Les éléments de la centrale visibles depuis ce point de vue sont la clôture et l'amorce des tables installées sur la pente F2 du bassin. Les panneaux flottants sont masqués en totalité. Au vu de l'éloignement, de la richesse des motifs paysagers et de la vision très partielle à nulle des composantes de la centrale, la prégnance de cette dernière dans le panorama global est faible

LES VISIONS DE LA CENTRALE EN PROJET DEPUIS LE BÂTI DE L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE



15
Emprise de la centrale

Vision depuis le hameau de la Petite Saunière face aux berges F2 et F3. La surface en eau du bassin n'est pas visible. A l'extrémité de la pente F3, sont construits les 2 postes électriques



Photo 15 : zoom
Sur ce panorama localisé au Sud-Ouest, la vision de la partie flottante de la centrale flottante est nulle. En revanche les tables installées sur la pente F2 du bassin sont visibles franchement, tout comme les postes qui apparaissent à l'extrémité de la face F3 du bassin. Des éoliennes apparaissent dans le panorama. Au vu de l'éloignement, de la richesse des motifs paysagers et de la vision franche à nulle en fonction des composants de la centrale, la prégnance de cette dernière dans le panorama global est considérée comme faible



19
Emprise de la centrale

Vision un peu plus éloignée et partielle du bassin depuis le hameau la Grande Saunière face à l'angle formé par les faces F2 et F4. Ce dernier est cependant masqué par un bâtiment agricole en avant-plan. Les pentes du bassin sont visibles partiellement mais la surface en eau est masquée

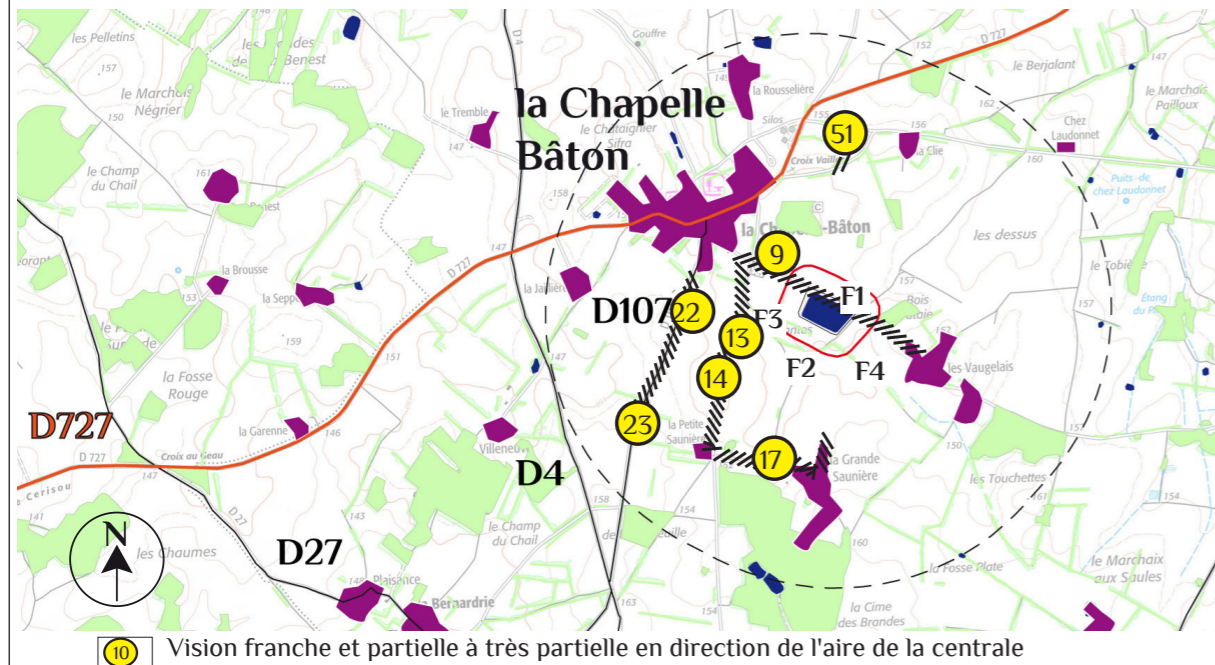


Photo 19 : zoom
La berge F2, sur laquelle des lignes de panneaux photovoltaïques sont construites, est visible franchement et partiellement. En revanche la face F4 est entièrement masquée par un bâtiment agricole en avant-plan. Parmi les équipements visibles, on compte également la clôture. Les postes, quant à eux, sont masqués par les talus. Des éoliennes sont visibles en arrière-plan. Au vu de l'éloignement, de la richesse des motifs paysagers et de la vision partielle à nulle des composantes de la centrale, la prégnance de cette dernière dans le panorama global est faible

c) Rappel des points de vue en direction de la centrale depuis le réseau routier à l'échelle des aires d'étude intermédiaire et rapprochée

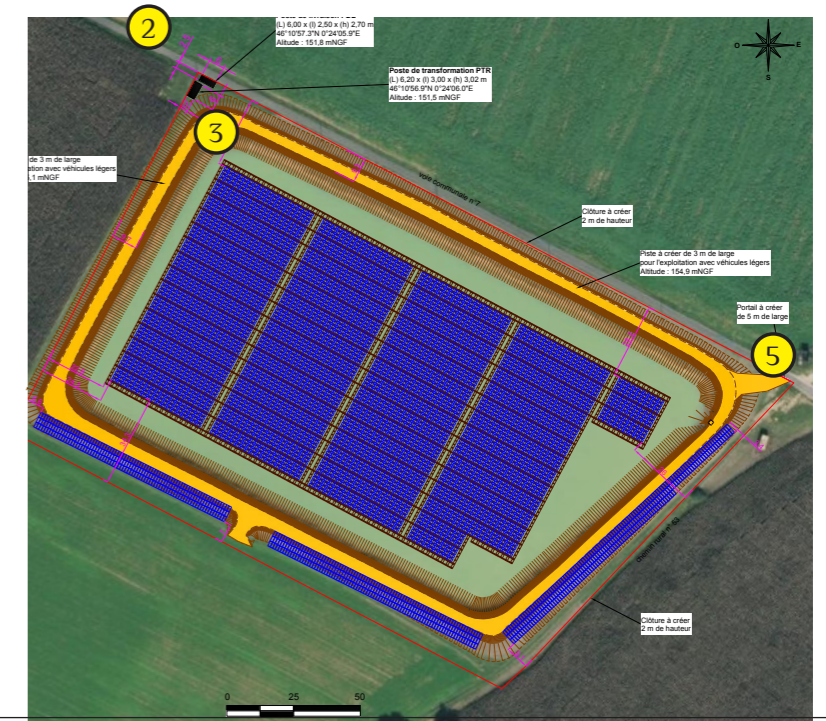
Les routes concernées par des visions en direction de la centrale sont des routes secondaires de desserte locale. Les linéaires concernés sont très faibles. Les vues sont franches et partielles (écrans visuels liés aux berges du bassin et à la végétation). Les points de vision identifiés lors des sorties terrain sont localisés sur la carte page suivante et se répartissent principalement en vis-à-vis des faces F3 (le long de laquelle sont construits les postes) (vues 9 et 22) et F2 (pente sur laquelle des lignes de panneaux photovoltaïques sont installés) (vues 23, 14, 17, 13). Un seul point de vue a été identifié face à F1 (vue 51). Cette vue est franche. La surface en eau du bassin est rarement visible et quand elle l'est, sa vision est négligeable. La vision depuis le chemin de desserte de la centrale localisé en haut des berges offre la seule vision franche et globale de la partie flottante (vue 3). Il est important d'insister sur le caractère dynamique de la vision et donc de l'aspect fugace des fenêtres visuelles identifiées.

RÉPARTITION DES ROUTES ET LOCALISATION DES VUES EN DIRECTION DE LA CENTRALE À L'ÉCHELLE DES AIRES D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE ET RAPPROCHÉE



- Aire d'étude de l'emprise maîtrisée (AEEM)
- Aire d'étude intermédiaire de 1.2 km de rayon (AEI)
- Aire d'étude rapprochée de 100 m de rayon (AER)
- Bâti
- Routes principales assurant des déplacements interdépartementaux et du quotidien
- Routes secondaires assurant des déplacements du quotidien
- Réseau hydrographique principal
- Boisements
- haies et taillis

Carte : Green Satellite
Source : IGN 25000 _ Géoportail



LES VISIONS DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DEPUIS LES ROUTES DE L'AIRES D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE



Fenêtre visuelle le long de la route desservant la Petite Saunière et orientée vers les faces F2 et F3



Photo 23 : zoom
Ce panorama est localisé au Sud-Ouest du bassin à 1000 m environ. La vision de la face F2 est partielle et donnera à voir la clôture ainsi que les tables installées au sol sur la pente. La face F3 n'est pas visible masquée par des éléments en avant-plan. Aucune émergence des panneaux flottants n'est possible car ils seront masqués par la partie de la centrale au sol. Les deux postes (construits le long de F3) sont compris dans le panorama mais masqués par la végétation en avant-plan. Des éoliennes apparaissent dans le panorama. Au vu de l'éloignement, de la richesse des motifs paysagers et de la vision partielle à nulle des composants de la centrale, de la vitesse des véhicules, la prégnance de cette dernière dans le panorama global est faible

LES VISIONS DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DEPUIS LES ROUTES DE L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE



Fenêtre visuelle le long de la route entre la Petite Saunière et la Grande Saunière. Elle est orientée vers les faces F2 et F4 (dans une moindre mesure). Cette dernière (F4) est masquée par des écrans formés par la végétation. Le bassin apparaît en avant-plan d'un projet éolien



Photo 17 : zoom

Ce panorama est localisé au Sud du bassin. L'émergence de la partie flottante de la centrale est nulle, masquée par les tables installées sur la pente F2. Cette partie au sol de la centrale est visible franchement et partiellement. En revanche, les tables installées sur la pente F4 ne sont pas visibles masquées par des motifs paysagers formant des écrans visuels. Les postes, quant à eux, sont masqués par le volume du bassin d'irrigation. Un linéaire de clôture sera également visible. Des éoliennes apparaissent dans le panorama. Au vu de l'éloignement, de la richesse des motifs paysagers et de la vision partielle à nulle des composants de la centrale, de la vitesse des véhicules, la prégnance de cette dernière dans le panorama global est considérée comme faible



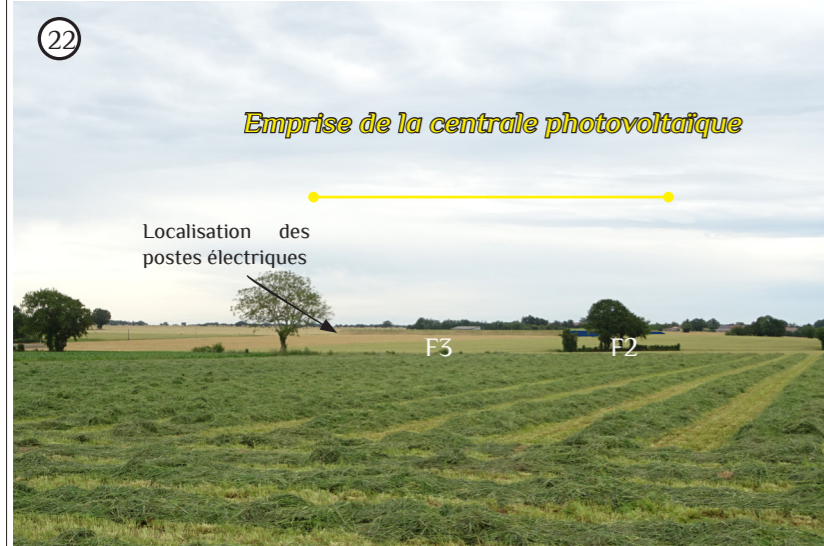
Fenêtre visuelle le long de la route desservant la Petite Saunière. Elle est orientée vers les faces F2 et F3 de la centrale



Photo 14 : zoom

Sur ce panorama localisé au Sud du bassin, deux faces (F2 et F3) de ce dernier sont visibles. A l'extrémité de F3, les deux postes électriques sont construits et visibles tout comme les lignes de panneaux installés sur la berge F2. La clôture de 2m cernant la centrale apparaît également dans le panorama. Aucune émergence de la structure flottante au-dessus des berges n'est possible. Le projet éolien est encore visible mais très partiellement (émergence de quelques pales). Au vu de l'éloignement, de la faible densité des motifs paysagers et de la vision franche des composants de la centrale, la prégnance de cette dernière dans le panorama global est faible.

LES VISIONS DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DEPUIS LES ROUTES DE L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE

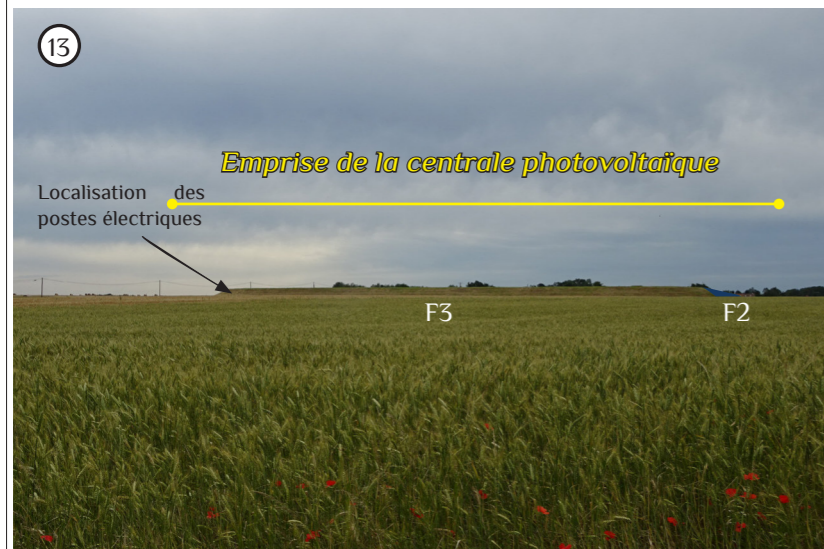


Fenêtre visuelle depuis la D107 en sortie sud de la Chapelle-Bâton et orientée vers les berges F3 et F2 de la centrale



Photo 22 : zoom

Ce panorama est localisé à l'Ouest du bassin, face aux berges F3 et F2. Les postes électriques sont visibles, tout comme la clôture. En revanche, les lignes de panneaux installés sur la berge F2 sont largement masqués par un cordon de végétation en avant-plan. Elles restent cependant partiellement visibles. Au vu de l'éloignement, de la faible densité des motifs paysagers et de la vision franche à nulle de certains composants de la centrale, la prégnance de cette dernière dans le panorama global est considérée comme faible



Vision depuis les abords immédiats du cimetière de la Chapelle-Bâton orientée vers la face F3 de la centrale. L'amorce de la face F2 est visible également



Photo 13 : zoom

Sur ce panorama proche, localisé au Nord-Ouest du bassin, on perçoit donc les deux postes, la clôture. Aucune émergence des panneaux flottants n'est possible au-dessus des berges. Enfin, à l'angle formé par F3 et F2, l'amorce des lignes de panneaux construits sur les pentes est visible également. Au vu de l'éloignement, de l'absence de motifs paysagers et de la vision franche des composants de la centrale, la prégnance de cette dernière dans le panorama global est faible

LES VISIONS DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DEPUIS LES ROUTES DE L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE



Vision depuis les abords immédiats du cimetière de la Chapelle-Bâton orientée vers les faces F3 et F1



Photo 9 : zoom

Sur ce panorama proche, localisé au Nord-Ouest du bassin le long de la route reliant la Chapelle-Bâton et le hameau les Vaugelais, on perçoit franchement les deux postes et la clôture. A la naissance de la face F4, à droite du panorama on pourra voir l'amorce des tables installées sur la pente du même nom. Au vu du faible éloignement, de l'absence de motifs paysagers et de la vision franche des composants de la centrale, la prégnance de cette dernière dans le panorama global est faible



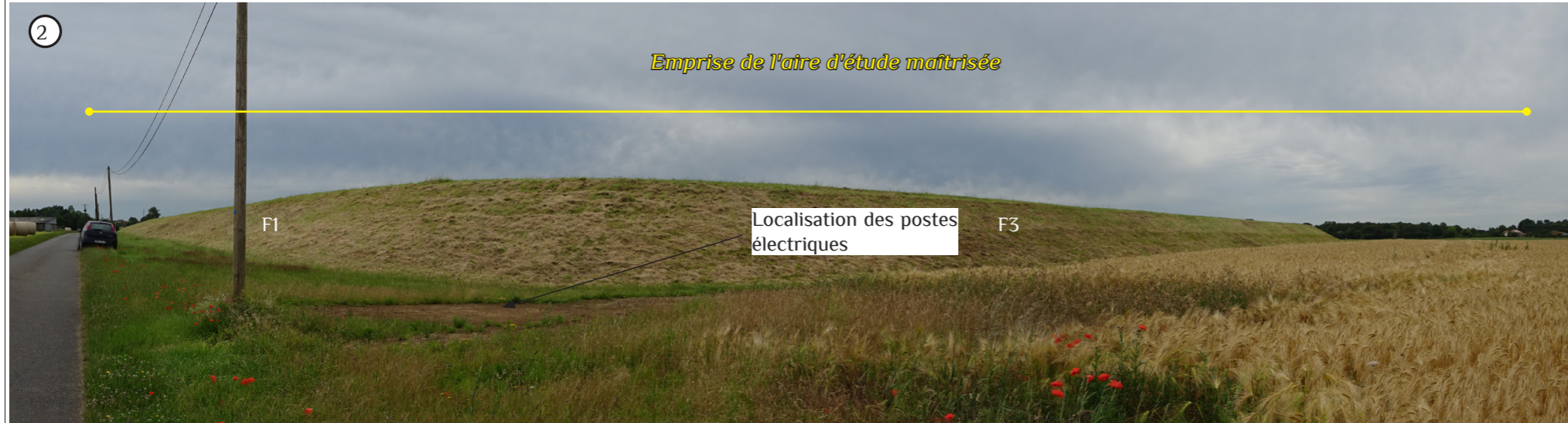
Fenêtre visuelle le long de la route de la Clie au Nord de la centrale photovoltaïque orientée vers les faces F1 et F3



Photo 51 : zoom

Ce panorama correspond à la seule fenêtre visuelle identifiée depuis le vaste secteur au Nord/Nord-Est de la centrale. La vision est franche et une large partie des éléments techniques est visible : les deux postes, la clôture, le portail (très partiellement). On peut imaginer que les tables installées sur les pente F2 et F4 émergeront très légèrement au-dessus du volume global du bassin. Leur influence visuelle reste négligeable. Au vu de l'éloignement, de la quasi absence de motifs paysagers et/ou d'écrans visuels en avant-plan et de la vision franche de certains composants de la centrale, la prégnance de la centrale photovoltaïque dans le panorama global est considérée comme faible

LES VISIONS DEPUIS LA ROUTE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE



Vision depuis les abords immédiats du bassin au niveau de l'angle nord-ouest. L'observateur est face aux deux postes électriques, à la clôture. La vision des panneaux photovoltaïques flottants sera nulle en raison de la position en contrebas de l'observateur. Les panneaux installés sur les pentes F2 et F4 seront peu ou pas visibles masqués par les berges F1 et F3 au premier plan



Vision depuis les abords immédiats du bassin au niveau de l'angle sud/sud-est. Ici, l'observateur fait face au portail principal qui assure l'accès à la centrale par ailleurs cernée d'une clôture de 2m. Un chemin d'accès en partie haute des berges est créé ici. Les panneaux photovoltaïques flottants ne seront pas visibles. Les postes installés à l'opposé de l'observateur sont à peine visibles masqués presque en totalité par les berges

VISION DE LA CENTRALE DEPUIS LE CHEMIN DE DESSERTE CRÉÉ EN HAUT DES BERGES



Vision depuis le chemin de ceinture de la centrale aménagé sur la partie haute des berges au niveau de l'angle nord/nord-ouest de la centrale. C'est l'un des points de vue les plus francs vers la partie flottante de la centrale

d) Synthèse de l'impact visuel de la centrale photovoltaïque

De par sa fonction initiale de bassin d'irrigation, la zone de projet est localisée dans un secteur agricole à bonne distance des villages et des routes principales, ce qui est un atout pour le projet de centrale photovoltaïque.

Les effets visuels de la centrale sont inexistantes à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (habitat, routes, patrimoine protégé et touristique). Le regard ne porte jamais jusqu'aux panneaux et aux équipements annexes.

Les lieux potentiels de la vision se concentrent à l'échelle des aires d'étude intermédiaire et rapprochée. A ces échelles, la partie flottante de la centrale n'émerge pas ou peu au-dessus des berges. Son effet visuel est globalement nul. L'essentiel de l'impact visuel est lié aux tables de panneaux installées sur les berges F2 et F4, à la construction des deux postes électriques à l'angle des berges F3 et F1, à l'installation d'une clôture autour du bassin et à la création d'un chemin d'accès en partie haute des berges dans la pente (à l'angle des faces F1 et F4 et au milieu de la pente F2).

L'essentiel des vues est orienté vers les faces F3 et F2 et vers F4 dans une moindre mesure. F4 et F2 étant les berges sur lesquelles des tables de panneaux au sol ont été installées.

Les tableaux ci-après synthétisent la prégnance de la centrale en fonction des enjeux et des points de vue identifiés. Les écrans liés à la végétation, au relief, et au volume du bassin sont globalement efficaces.



TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS VISUELS PERMANENTS DEPUIS LES ROUTES DE L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE ET DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Lieux de la vision	Enjeu	Fenêtre visuelle occupée par la centrale en °			Nature de la vision		Linéaire de voie concerné			Prégnance de la centrale dans le panorama			Éloignement de la centrale			Évaluation globale de l'impact	
		Types de vision	Fenêtre visuelle étroite (0 à 49°)	Fenêtre visuelle moyenne (50° à 79°)	Fenêtre visuelle large (80 à 180°)	Vision statique	Vision dynamique	Important > 1 km	Modéré 500 m à 999 m	Faible 1 m à 499 m	Vision très partielle	Vision partielle	Vision totale	Arrière-plan	Second plan		Premier plan
		Impact associé par type de vision	FAIBLE	MODÉRÉ	FORT		MODÉRÉ	FORT	MODÉRÉ	FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉ	FORT	FAIBLE	MODÉRÉ		FORT
Route secondaire reliant la Chapelle Bâton et les Vaugelais (Vues 9, 2 et 5)	FAIBLE (axe secondaire + faible fréquentation + contexte paysager rural)			FORT		MODÉRÉ		MODÉRÉ		FAIBLE					FORT	MODÉRÉ	
Route secondaire reliant la Chapelle Bâton et la Petite Saunière (Vues 13 et 14)	FAIBLE (axe secondaire + faible fréquentation + contexte paysager rural)	FAIBLE				MODÉRÉ		MODÉRÉ		FAIBLE			FAIBLE			FAIBLE	
Route secondaire D107 reliant la Chapelle Bâton et la D148 au Sud (Vues 22 et 23)	FAIBLE (axe secondaire + faible fréquentation + contexte paysager rural)	FAIBLE				MODÉRÉ		MODÉRÉ		FAIBLE			FAIBLE			FAIBLE	
Route secondaire reliant la Petite Saunière et la Grande Saunière (Vue 17)	FAIBLE (axe secondaire + faible fréquentation + contexte paysager rural)	FAIBLE				MODÉRÉ			FAIBLE	FAIBLE			FAIBLE			FAIBLE	
Route secondaire reliant la D727 et la D108 (Vue 51)	FAIBLE (axe secondaire + faible fréquentation + contexte paysager rural)	FAIBLE				MODÉRÉ			FAIBLE	FAIBLE			FAIBLE			FAIBLE	



TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS VISUELS PERMANENTS DEPUIS LE BÂTI DE L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE

Lieux de la vision	Enjeu	Fenêtre visuelle occupée par la centrale en °			Nature de la vision		Linéaire de voie concerné			Prégnance de la centrale dans le panorama			Éloignement de la centrale			Évaluation globale de l'impact			
		Types de vision	Fenêtre visuelle étroite (0 à 49°)	Fenêtre visuelle moyenne (50° à 79°)	Fenêtre visuelle large (80 à 180°)	Vision statique depuis les franges d'une urbanisation	Vision statique depuis une habitation précise (façade, jardin)	Important > 1 km	Modéré 500 m à 999 m	Faible 1 m à 499 m	Vision très partielle	Vision partielle	Vision totale	Arrière-plan	Second plan		Premier plan		
		Impact associé par type de vision	FAIBLE	MODÉRÉ	FORT	FAIBLE	FORT				FAIBLE	MODÉRÉ	FORT	FAIBLE	MODÉRÉ		FORT		
Village de la Chapelle Bâton (Vue 21)	FAIBLE (moins de 400 habitants sur la commune + aucune vue depuis le coeur de village + vision identifiée en sortie d'urbanisation)		FAIBLE			FAIBLE							FAIBLE			FAIBLE			FAIBLE
Hameau la Petite Saunière (Vue 15)	FAIBLE (2 maisons concernées + aucune des 2 habitations n'est orientée vers le bassin + proximité 500 m environ)		FAIBLE			FAIBLE							MODÉRÉ			FAIBLE			FAIBLE
Hameau la Grande Saunière (Vue 19)	FAIBLE (1 dizaine de maisons concernées + vue en limite des habitations, au-delà des jardins + aucune habitations n'est orientée vers le bassin + proximité 720 m environ)		FAIBLE			FAIBLE							MODÉRÉ			FAIBLE			FAIBLE
Hameau les Vaugelais (Vue 10)	FAIBLE (moins de 5 maisons concernées + vue identifiées en limite des habitations, au-delà des jardins + aucune habitation n'est orientée vers le bassin + proximité 550 m environ)				FORT	FAIBLE							MODÉRÉ				MODÉRÉ		MODÉRÉ

B.5. LES MESURES ERC SOUS L'ANGLE DU PAYSAGE

B.5.1. LES MESURES D'ÉVITEMENT (E)

Le projet a favorisé, autant que faire se peut, les mesures d'évitement (E) des impacts en phase de développement sur la base des divers enjeux identifiés (paysagers, environnementaux, ...). Le choix du site implique une prégnance nulle de l'ensemble de la centrale sur son paysage d'accueil à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (nombreux masques visuels liés à la végétation, dans une moindre mesure, au bâti et au relief). Tout effet de la centrale photovoltaïque sur le patrimoine protégé, le patrimoine touristique, le bâti, les routes, les unités paysagères a été évité.

Aux échelles intermédiaire et rapprochée, le choix de la technologie flottante sur la surface en eau d'un bassin d'irrigation en hauteur, permet l'évitement de l'effet visuel de la majeure partie de la centrale envisagée. En effet, seulement deux situations de visibilité de la surface en eau ont été identifiées lors des sorties terrain (vues 10 et 3). En outre, l'aménagement du chemin de desserte de la centrale en partie haute des berges, soustrait ce dernier au regard depuis les lieux de la vision (routes, bâti). Enfin, l'installation des panneaux photovoltaïques sur un bassin d'irrigation permet d'éviter la création d'une citerne incendie.

B.5.2. LES MESURES DE RÉDUCTION (R)

La volumétrie du bassin réduit également les effets visuels de la centrale en masquant des parties de l'aménagement en fonction de la position de l'observateur (les postes électriques sont masqués depuis le Sud et l'Ouest, les tables installées sur les pentes F2 et F4 sont masquées depuis l'Est et depuis le Nord-Est, ...). Il en est de même pour les chemins d'accès à la partie haute des berges aménagés dans les pentes F2 et F4 et qui sont ponctuellement masqués depuis le Nord et depuis l'Ouest notamment.

La couleur associée aux postes électriques, au portail et à la clôture (un vert moyen de type RAL6003) assure également une meilleure insertion de ces éléments dans le paysage.

B.5.3. LES MESURES DE COMPENSATION (C)

Les principales mesures en faveur du paysage sont les suivantes :

- les postes de transformation et de livraison seront peints d'un RAL teinte vert sombre (RAL 6003);
- au vu des spécificités de ce projet de centrale photovoltaïque mixte et du contexte global du Sud Vendée en matière d'énergie renouvelable, un panneau d'information sera positionné à l'extérieur de la clôture au Sud de la parcelle. Il s'agit d'un panneau de 3m x 4m en aluminium fixé au sol grâce à un support en acier galvanisé. Le coût de cette mesure est estimé à 2 000 euros (création graphique du panneau et réalisation).



Exemple de panneau d'information réalisé par Sergies sur une autre centrale

B.6. VISUALISATION DU PROJET FINAL À L'AIDE DE DEUX PHOTO-SIMULATIONS

Deux points de vue (vues 2 et 5) ont été choisis afin d'illustrer l'insertion du projet dans son environnement proche. Ils sont associés à deux photo-simulations qui sont présentées pages suivantes.

VUE DEPUIS L'ANGLE DE LA CENTRALE À L'OUEST DU SITE (VUE 2) _ ETAT PROJETE



Réalisée depuis la route reliant la Chapelle Bâton et le hameau les Vaugelais, cette vue permet d'illustrer la centrale au niveau de l'angle ouest. On y voit les deux postes électriques et la clôture alors que la partie flottante est masquée par les berges. L'effet visuel de la centrale est ici limité

VUE DEPUIS L'ANGLE DE LA CENTRALE À L'OUEST DU SITE (VUE 2) _ ETAT EXISTANT





VUE DEPUIS L'ANGLE DE LA CENTRALE À L'EST DU SITE (VUE 5) _ ETAT PROJETE



Réalisée depuis la route reliant la Chapelle Bâton et le hameau les Vaugelais, cette vue permet d'illustrer la centrale au niveau de l'entrée principale à l'Est. On y voit le portail, la clôture et le chemin d'accès à la partie haute des berges. Alors que la partie flottante de la centrale est masquée par les berges, les panneaux installés sur les pentes sont visibles au second plan. L'effet visuel de la centrale est ainsi limité. Le panneau d'information sera localisé ici, à proximité de la clôture

VUE DEPUIS L'ANGLE DE LA CENTRALE À L'EST DU SITE (VUE 5) _ ETAT EXISTANT



